

**PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC QUENOUILLE
(APLQ)
TENUE À L'AUBERGE LE P'TIT BONHEUR,
DIMANCHE LE 25 MAI 2008**

1- Quorum et avis d'assemblée

Mme Bouthillier, la secrétaire de l'association, conduit la réunion, tout en agissant comme secrétaire d'assemblée. L'assemblée ayant été dûment convoquée, selon l'avis joint en Annexe A, et le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement tenue. L'assemblée débute à 9h10 avec 31 membres présents.

Sont soulignées les présences de Madame Berthe Bélanger, mairesse de municipalité de Val-des-Lacs et du Monsieur Robert Demarbre, maire de municipalité de Lac Supérieur. Mme Bélanger est accompagnée de Monsieur Francis Beaulieu, inspecteur en environnement et urbaniste de la municipalité de Val-des-Lacs.

2- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Jean Blanchard appuyée par Ekaterina Tsimberis, l'ordre du jour est adopté.

3- Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 28 mai 2007

Le procès-verbal a été remis aux membres présents, à la table d'accueil.

Sur proposition de Michel Galataud, appuyée par Lyse Renaud, une période de 5 minutes est allouée pour que les membres puissent parcourir le procès-verbal. Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire, Mme Bouthillier, fait un bref survol des résolutions apparaissant dans le procès-verbal, afin que les membres puissent évaluer le suivi donné par le conseil d'administration face à celles-ci.

Sur proposition de Benoit Huet, appuyée par Lyse Renaud, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 28 mai 2007 est adopté.

4. Évolution du dossier du barrage du Lac Quenouille et des dossiers relatifs à l'environnement-

Démarche concertée des trois municipalités auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (*Invités : Madame la mairesse de Val-des-Lacs (VDL), Berthe Bélanger, Monsieur Francis Beaulieu, inspecteur en environnement de Val-des-Lacs, Monsieur le maire de Lac Supérieur, M. Robert Demarbre*)

Allocution de Madame Bélanger :

Mme Bélanger félicite l'association pour son travail, soulignant qu'elle apprécie aussi le travail que font les 10 associations de propriétaires de lacs actives sur son territoire. Elle annonce qu'elle participe aux réunions auxquelles l'invitent les associations.

Elle présente le règlement sur le littoral (pas de coupe de gazon sur le premier 5 mètres de littoral(...)).

La municipalité de VDL a subventionné 25% des coûts relatifs aux 2,500 commandes d'arbustes des citoyens de sa municipalité; ces arbres seront distribués gratuitement les 30 et 31 mai, entre 10h et 15h, au presbytère de l'église de VDL.

Elle fait part des préoccupations de la municipalité tel que le réseau routier à proximité du lac, l'entretien et la réfection des fossés qui devront se faire selon de nouvelles méthodes, tel que le prévoit un projet-pilote de la MRC des Laurentides.

La municipalité participe au projet du bassin versant de la Diable et elle est présente au conseil régional sur l'environnement (CRE), au conseil consultatif sur l'environnement (CCE); d'ailleurs, chacune des associations des propriétaires de lacs sera rencontrée d'ici cet automne pour qu'un plan d'action soit développé en fonction des spécificités de chaque lac.

Quant aux installations septiques, c'est au cours de l'été que se fera l'inspection des installations septiques afin que la municipalité ait un portrait exact de la situation; la municipalité s'est dotée d'un programme informatique lui permettant de compiler des données sur l'état, la condition et l'âge des installations. Elle fait valoir la prudence qui guide les interventions des inspecteurs, afin d'éviter des poursuites, compte tenu que les inspecteurs n'ont pas encore tous les outils nécessaires pour intervenir avec fermeté et efficacité.

L'aménagement des rives est également un enjeu et tout nouveau projet de développement est soumis à une évaluation sur ses impacts environnementaux avant qu'ils ne soient approuvés. Actuellement, selon les résultats transmis par la MRC des Laurentides par M. Carl Dufour, le taux de phosphore du lac Quenouille dépasse la limite du taux acceptable.

Quant au barrage, la municipalité a fait une demande à la MRC des Laurentides et au Centre hydrique (Ministère du développement durable, de l'Environnement et des parcs) afin que le gouvernement du Québec le prenne en charge, ce qui éviterait aux riverains d'assumer la facture pour la mise en conformité du barrage; actuellement, aucun barrage situé dans la MRC des Laurentides n'appartient au gouvernement, malgré que 800 autres barrages au Québec lui appartiennent. La loi sur la sécurité des barrages comporte trop de responsabilités pour que le barrage soit entretenu par des bénévoles et il est hors de question de détruire le barrage. La municipalité de VDL fait une demande d'aide financière afin que soient produits les plans et devis permettant de compléter l'étude sur le barrage. Une demande est faite pour un reclassement du barrage (actuellement classe C). La mairesse de Val-des-Lacs peut fournir, à l'association, une copie de la lettre de demande faite au gouvernement afin que le barrage soit pris à charge par le Centre hydrique.

A défaut de prise en charge par le gouvernement, les municipalités ont mandaté un procureur afin qu'un protocole d'entente entre les trois municipalités soit rédigé pour que la gestion du barrage soit confiée à la municipalité de VDL, moyennant une répartition des coûts entre les trois municipalités.

M. Galataud, le vice-président, s'enquiert auprès de Mme Bélanger des suites concrètes qui sont données aux citoyens qui ont reçu des avertissements face à leurs installations ou comportements

non conformes. M. Galataud est d'avis qu'il ne faut pas attendre le dépôt du règlement en juillet pour agir face aux récalcitrants, d'autant plus que les cas majeurs ont déjà été soulignés à la mairesse Mme Renaud et M. Liberty soulignent que des amendes sont souvent les moyens les plus susceptibles de convaincre les citoyens d'apporter les correctifs demandés. Mme Bélanger invite les représentants de l'association à faire le point à nouveau avec elle cet automne, dans le cadre des rencontres avec le CCE.

Allocution de M. Demarbre

M. Demarbre assure son support à la municipalité de VDL, invoquant ses relations de franche camaraderie avec la mairesse. Il fait état de l'expertise développée par la municipalité de Lac Supérieur suite au problème du barrage du lac Rossignol; les démarches de la municipalité, qui se sont étendues sur plus de 18 mois, auprès du gouvernement ont conduit à la prise en charge de la réfection du barrage par le Ministère, aux frais de ce dernier.

L'imposition en 2008 d'une taxe additionnelle pour la vidange aux deux ans des fosses septiques par un sous-contractant engagé par la municipalité, vise à simplifier le contrôle par la municipalité, qui n'aura pas à « courir » après les factures pour s'assurer que les citoyens ont fait la vidange exigée (seulement 300 sur 700 envoyaient effectivement leur facture, sur demande de la municipalité; lors de l'opération, un employé municipal sera présent pour évaluer l'état des installations septiques, pour établir une carte-fiche pour chaque installation, incluant le galonnage retiré, rendant éventuellement possible l'établissement d'une taxe en fonction du principe utilisateur-payeur. Même si certains citoyens se sentent brimés au niveau de leurs droits et libertés, le maire est d'avis que l'environnement ne peut être victime de l'exercice de ces droits. Au niveau de cette action, le maire s'est inspiré de la situation existant dans la ville de Chelsea, en Outaouais.

Le maire Demarbre indique le virage « écolo » qui guide les actions de la municipalité de Lac Supérieur; sa philosophie est d'instruire le citoyen avant de lui imposer des amendes.

Le maire Demarbre précise que .01\$ pour chaque 100\$ d'évaluation sera investi au niveau de l'environnement. Le maire fait aussi allusion au lac Supérieur dont l'état de santé est compromis par un lac en amont, qui s'y déverse, et qui est 20 fois trop pollué : pour contrer le problème, un étang capteur de phosphate sera aménagé. La municipalité s'est doté du matériel requis pour faire les analyses d'eau.

L'opération distribution d'arbres et arbustes aura lieu samedi le 31 mai au garage municipal de Lac Supérieur : 4400 arbres ont été commandés, 5,500 arbres ont été donnés par le Ministère. Les végétaux seront plus matures que les années précédentes, afin de favoriser un meilleur succès de leur transplantation.

La prestation du maire Demarbre est suivie d'applaudissements spontanés.

Période de questions des membres:

M. Huet, de Lac Supérieur, souligne le problème lié à la présence des barrages de castors, qui seraient des sources très importantes de pollutions; sur le lac Quenouille, ces barrages sont présents sur les affluents du lac. Depuis deux ans, il en a informé la municipalité sans qu'aucun suivi n'ait été fait. M. Huet est invité à laisser ses coordonnées au maire.

Mme Tsimberis demande si la mairesse de VDL a l'intention de procéder, comme à Lac Supérieur, pour inclure, aux taxes, le coût des vidanges de fosses septiques. La mairesse indique que la municipalité accuse un certain retard par rapport à Lac Supérieur pour la caractérisation de ses installations septiques et qu'elle doit prendre en considération que certains citoyens auront besoin d'aide financière pour rendre conforme leurs installations.

Un membre, de Lac Supérieur, qui demeure sur le chemin des Pélicans, s'inquiète de l'arrivée d'un promoteur qui aurait le projet de construire des maisons de 2 étages, avec 6 chambres, à des fins de gîtes touristiques avec une mini-marina; il n'est pas satisfait des réponses aux démarches qu'il a faites auprès de la municipalité. Le maire Demarbre souligne que l'on ne peut empêcher la venue de nouveaux arrivants, en autant que les développements sont conformes au règlement.

Répondant à une question de M. Huet concernant le niveau de l'eau du lac, la mairesse précise que c'est sa municipalité qui s'occupe présentement de contrôler le débit du barrage, suivant les recommandations émises par un ingénieur du ministère de l'Environnement; elle invite les riverains à contacter la municipalité si le niveau devenait trop bas. Une fois que le barrage aura été refait, il ne sera plus question de « jouer » avec le niveau de l'eau. La mairesse invite les riverains à participer aux activités de la journée sur l'environnement, qui aura lieu le 21 juin, à Val-des-Lacs.

Mme Bouthillier fait lecture du communiqué de presse de la MRC des Laurentides en date du 13 mai 2008 - *Des actions concrètes pour la protection des plans d'eaux* (voir **annexe B**)

5- Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2007

La trésorière, Mme Yolande Blanchard, présente les états financiers de l'Association en date du 31 décembre 2007. Un document présentant l'état des résultats et les actifs pour 2007 est distribué. Dans le paragraphe suivant, les valeurs sont arrondies à la dizaine pour faciliter la compréhension :

Les revenus sont de 2,410\$, dont 1,700\$ proviennent des cotisations des membres. Les municipalités ont offert une aide financière de près de 550\$ pour soutenir les activités comme la pose et le retrait des bouées et l'installation des pancartes. Les dépenses sont aussi de 2,410\$, donc il n'y a eu aucun surplus ni déficit; les plus gros postes de dépenses sont la production des pancartes (1,330\$), les frais postaux (290\$) et la location de salle pour l'assemblée générale annuelle (230\$).

Sur proposition de Brad Liberty, appuyée par Michel Galataud et adoptée à l'unanimité, l'acceptation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 est adoptée, dont copie est jointe à **l'annexe C.**

6- Ratification de l'absence de nomination de comptables ou de vérificateurs pour l'année en cours.

Sur proposition de Line Lagloire appuyée par Jean Blanchard et adoptée à l'unanimité, il est résolu de confirmer qu'aucun comptable ni vérificateur ne soit nommé pour l'exercice en cours.

7- Rapport sur l'opération « Installation des pancartes » (Michel Galataud et Guy Charbonneau)

M. Galataud félicite M. Guy Charbonneau pour son excellent travail qui a permis l'édification des pancartes dans le respect du budget alloué. Les pancartes (Intersection chemin du Lac Quenouille/ch. Du P'tit Bonheur, Montée Charron, Montée Rivest, Intersection Montée Brien/Montée Desjardins) ont été vues par toutes les personnes présentes. Une contribution de 150\$ de la municipalité de Ste-Agathe ainsi que des contributions de main-d'œuvre par les municipalités de VDL et de Lac Supérieur ont facilité la réalisation du mandat. M. Charbonneau remercie Mme Paradis pour avoir permis l'installation d'une pancarte sur une portion de terrain appartenant à l'auberge du P'tit bonheur. Des membres souhaitent que d'autres pancartes soient installées au niveau des zones de descente des bateaux.

Proposition 2008-2009- AG-1

Sur proposition de Gilles Beaulieu appuyée par Sylvain Lemay et adoptée à l'unanimité, il est résolu **d'installer deux autres pancartes** sur les sites de mise à l'eau des bateaux (Chemin Laurin et Chemin des Hirondelles) et d'engager une **dépense de 800\$** à cette fin, tout en tentant de réduire cette dépense grâce à une demande d'aide financière faite auprès des municipalités concernées.

M. Jacques Carbonneau demande si seuls les bateaux des riverains peuvent être mis à l'eau au niveau des emplacements. Il semble que des non-riverains arrivent à y entrer sans autorisation, ce qui risque, selon Mme Tsimberis d'amener des bateaux pouvant contaminer le lac. M. Brossard indique que l'association n'a pas de pouvoir de contrôler l'accès à ces sites qui sont sur des terrains privés.

8- Projet de révision de la forme juridique de l'association (M. André Huot)

M. Marc-André Huot présente une proposition visant à modifier la forme juridique de l'association. La forme juridique actuelle « non incorporée » comporte des risques pour les administrateurs qui pourraient être tenus personnellement responsables d'actions entreprises par le Conseil. De plus, elle oblige le conseil à faire preuve d'une extrême prudence, ce qui fait que les dossiers ne peuvent cheminer aussi rapidement que souhaité. Le recrutement de nouveaux administrateurs n'en est que plus difficile. Mme Meunier manifeste son étonnement car le mot « inc. » apparaît à la suite de Association du lac Quenouille. Une double vérification sera faite par la secrétaire de l'Association auprès du registraire des entreprises afin de bien vérifier la forme juridique actuelle de l'association.

Proposition 2008-2009-AG-2

Sur proposition de Marc-André Huot appuyée par M. Gareau et adoptée à l'unanimité, il est résolu de modifier, s'il y a lieu, la **forme juridique de l'association** afin qu'elle devienne un **organisme sans but lucratif incorporé, engageant ainsi une dépense initiale d'environ 150\$**, les autres dépenses de déclaration annuelle tout comme les statuts et règlements de l'association demeurant inchangés.

Suite à l'adoption de la forme juridique de l'association afin qu'elle devienne un organisme sans but lucratif, Line Lagloire recommande maintenant l'achat d'un contrat d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants. Comme cette assurance pourrait impliquer une dépense annuelle additionnelle de 1,000\$, l'association ne peut actuellement considérer cette proposition, compte tenu de sa situation financière actuelle; une augmentation de la cotisation serait nécessaire pour assumer cette nouvelle dépense. Mme Lagloire fera une recherche d'informations sur ce type d'assurance et contactera les membres du conseil en cours d'année pour les informer.

9- Proposition de révision des statuts et règlements de l'Association (Michel Galataud)

Donnant suite à une résolution de l'assemblée générale de mai 2007, M. Galataud présente une proposition de modification des règlements visant à augmenter l'efficacité du conseil d'administration et à favoriser une plus grande mobilité à l'intérieur des fonctions tout en encourageant les membres à se porter candidat tout en assurant une certaine continuité dans la durée des mandats (**Voir annexe D**). Même si le conseil d'administration est en faveur de la proposition, M. Brossard, le président, manifeste son désaccord sur certains aspects de la proposition, soit l'obligation du président de renoncer à la présidence après un terme de trois ans et de redevenir simple administrateur, et l'élection d'administrateurs sans précision de leur rôle au niveau du conseil par l'assemblée générale, la désignation des postes étant déléguée au conseil d'administration. M. Beaulieu partage son avis. M. Blanchard et Mme Paradis jugent qu'un mandat de trois ans débutant et terminant en même temps pour tous les administrateurs comportent un risque de manque de continuité pour l'association, si tout le conseil démissionnait en bloc. Mme Paradis pense que la limitation du mandat à la présidence peut être une bonne chose pour un renouvellement du leadership. Le sujet fait l'objet de beaucoup de discussions. Il y a vote sur la proposition, des amendements pouvant lui être apportés.

Proposition 2008-2009-AG-3A

Sur proposition de Michel Galataud appuyée par Louise Bouthillier et adoptée à la majorité, il est résolu de **modifier les règlements de l'association** en accord avec l'énoncé de la **proposition de l'annexe D**

Une proposition est faite par Gilles Beaulieu, appuyée par Paul Brossard, pour maintenir l'élection des administrateurs à des postes précis par l'assemblée générale et pour ne pas mettre de contrainte dans le renouvellement d'un mandat au poste de président. Proposition rejetée à la majorité.

Proposition 2008-2009-AG-3B

Sur proposition de M. Arsenault appuyée par Mme Tsimberis et adoptée à la majorité, il est résolu d'apporter un **amendement à la proposition de l'annexe C**, de sorte que :

- **le président puisse être reconduit à la fonction de président, au terme du 3 ans, s'il est réélu et si la majorité des membres du conseil le souhaite.**

10- Proposition pour les bouées (Yolande Blanchard et Guy Charbonneau)

Il n'y aura pas d'achat de nouvelles bouées mais les bouées endommagées seront réparées et les indications de vitesse seront converties du système impérial au système métrique. M. Guy Charbonneau avise que deux nouvelles bouées (une rouge et une verte) seront placées de manière à aviser les bateaux à l'emplacement d'une arête de roches, pouvant endommager les bateaux. Il faudra passer entre ces deux bouées (en conformité avec le règlement sur la sécurité nautique). M. Charbonneau offre de faire le travail à titre bénévole.

Proposition 2008-2009-AG-4

Sur proposition de Lise Paradis appuyée par Ekaterina Tsimberis, et adoptée à l'unanimité, il est résolu **d'installer deux nouvelles bouées (1 rouge/1 verte) dans la zone de danger, de convertir la signalisation des bouées au système métrique et de mandater M. Guy Charbonneau pour la réalisation du travail à titre bénévole et de lui accorder une somme de 300\$ pour l'achat du matériel** et les frais de transport nécessaires pour la réalisation de son mandat.

11- Rapport sur l'étude en cours portant sur la rive, le littoral et la qualité de l'eau de notre lac et poursuite des travaux de collecte et d'analyse au cours de l'été 2008 (Valéry St-Charles et Yolande Blanchard)

Concernant les travaux permettant de faire un carnet de bord du lac pour pouvoir ensuite en suivre l'évolution, Valéry St-Charles rapporte que trois zones du lac ont été faites l'an dernier afin d'en analyser le périphyton. L'épaisseur, la clarté et le % d'algues sont parmi les données recueillies pour apprécier la situation. Une trousse d'analyse plus complète serait requise pour obtenir des mesures plus précises. Les analyses sont faites par M. Carignan. L'aide bénévole des membres est nécessaire pour finaliser la collecte des données au cours de l'été 2008.

Louise Bouthillier relate une conversation avec M. Carl Dufour, biologiste de la MRC des Laurentides, qui lui aurait signalé que le taux élevé de phosphore du lac Quenouille le rendra bientôt comparable au lac Gagnon, de Val-des-Lacs. M. Liberty suggère que l'information sur les analyses soit communiquée aux membres. M. Marovitch se dit étonné des résultats, du fait que l'analyse de l'eau de baignade de son camp lui donne une bonne cote. Mme Blanchard souligne que le lac subit des changements deux à trois fois par année, ce qui requiert donc un suivi périodique.

Mme Mihalovic demande si le camp Massad fait un suivi sur la qualité de l'eau de baignade. Le camp Massad ne participe pas au programme d'échantillonnage volontaire du ministère de l'environnement.

M. Galataud informe les membres des démarches faites par l'Association auprès du Ministère de l'Environnement afin que les camps fassent l'objet d'inspection au niveau de leurs installations sanitaires, tout comme y sont soumis les propriétaires individuels. Le ministère a accusé réception de ces demandes.

Toutes les données recueillies à date témoignent de la fragilité du Lac Quenouille et appellent une mobilisation de tous afin de réduire l'apport de phosphore dans le lac.

12- Suggestions des membres pour l'année 2008-2009 (Paul Brossard)

Comme il est 12h55 et qu'il faut tenir les élections, la secrétaire propose de retirer ce point, étant donné que les membres ont exprimé leurs préoccupations en cours de réunion. Elle invite les membres à contacter individuellement les membres du conseil pour les suggestions qu'ils aimeraient exprimer. La secrétaire informe de la décision du conseil d'envoyer le projet de procès-verbal de la présente réunion ainsi que la liste des membres du conseil d'administration 2008-2009 à tous les membres en règle, au cours de l'automne.

13- Élection des membres au conseil d'administration et nomination d'un président d'élection :

<u>POSTE</u>	<u>MANDAT</u>	<u>EN POSTE</u>	<u>À COMBLER</u>
Président	2007-2009	Paul Brossard	
Vice-Président	2006-2008	Michel Galataud	à combler
Secrétaire	2006-2008.	Louise Bouthillier	à combler
Trésorier	2007-2009	Yolande Blanchard.	
Administrateur	2006-2008	Guy Charbonneau	à combler
Administrateur	2006-2008	Marc-André Huot	à combler
Administrateur	2007-2009	Valéry St-Charles	

Sur proposition de Lise Paradis appuyée par Lorraine Meunier, et adoptée à l'unanimité, il est résolu de désigner Jean Blanchard, comme président d'élection et Louise Bouthillier, comme secrétaire d'élection.

Louise Bouthillier, Michel Galataud et Guy Charbonneau sont élus par acclamation et reprennent leurs fonctions. Marc-André Huot, conjoint de Mme Tsimberis et futur papa de deux jumeaux, annonce qu'il ne peut renouveler son mandat et assure l'association de sa disponibilité pour tout dossier nécessitant une expertise juridique. Le conseil remercie M. Huot pour la qualité de sa contribution aux activités du conseil et les membres l'applaudissent.

Proposition 2008-2009-AG-5

Sur proposition de Lorraine Meunier appuyée par Paul Brossard, et adoptée à l'unanimité, il est résolu de réélire par acclamation Michel Galataud, comme vice-président, Louise Bouthillier, comme secrétaire et Guy Charbonneau, comme administrateur.

Proposition 2008-2009-AG-6

Sur proposition de Guy Charbonneau appuyée par Paul Brossard, et adoptée à l'unanimité, il est résolu d'élire par acclamation Mme Lorraine Meunier, comme administratrice

14- Divers (Intervention de Mme Lise Paradis, directrice de l'Auberge du P'tit bonheur et du camp Jeune Air, de M. Étienne Mousseau, contracteur responsable des travaux sur les installations sanitaires et de M. Joseph Marovitch, gérant du camp Maromac).

Intervention de Mme Paradis

Mme Paradis, qui termine sa première année d'expérience de gestion de l'auberge, salue les membres. Elle se dit sensibilisée à la fragilité du lac et veut que son établissement soit une « locomotive de tête » au niveau de ses pratiques environnementales. Le gazon n'est plus tondu en bordure de la rive et le reboisement sera fait progressivement. Le seul produit avec phosphate qui demeure utilisé est le détergent pour le lave-vaisselle et on lui cherche un produit substitut; un membre suggère le produit Attitude disponible chez Loblaw. Les campeurs sont avisés de n'apporter que des produits biodégradables durant leur séjour. Un système Écoflo a été installé au niveau de la résidence qu'elle habite avec sa famille. Elle précise que le camp Jeune Air a été fermé à l'été 2007, sauf pour une période d'une semaine pendant laquelle 40 enfants ont séjourné dans le cadre de l'événement « La tablée des chefs ». Elle indique que son site accueille 15,000 enfants par année.

Mme Paradis prévoit rencontrer les maires au cours de l'été afin de les sensibiliser au manque de recyclage commercial et à un projet réduisant le problème d'enfouissement des déchets et qui ferait appel aux jeunes décrocheurs. A l'été 2008, 40 enfants séjourneront pendant 4 semaines (du 23 juin au 18 juillet) au camp Jeune Air. Elle confirme que ni l'auberge ni le camp ne sont à vendre. Elle a l'appui de la Direction générale pour que les politiques et règlements des municipalités soient rigoureusement respectés

Intervention de M. Étienne Mousseau, entrepreneur responsable des travaux sur les installations sanitaires de l'auberge P'tit Bonheur et du camp Jeune Air

M. Étienne Mousseau, entrepreneur spécialisé en systèmes pour l'eau potable et les eaux usées (St-Donat H2O Technologie) explique les travaux réalisés à date et ceux à venir afin de rendre conformes les installations sanitaires des deux sites. Son travail est supervisé par un ingénieur (M. Chartrand), qui agit comme consultant en plans et devis et est responsable d'évaluer si les travaux sont faits conformément aux directives du Ministère de l'Environnement. Il y a deux éléments épurateurs sur le site : celui de l'Auberge est en parfait état alors que celui du camp Jeune Air a atteint sa fin de vie utile et est colmaté, nécessitant un court-circuitage avec les canalisations de celui de l'Auberge. Un suivi sera fait au cours de l'été 2008 afin de s'assurer que la capacité résiduelle de l'élément épurateur du camp Jeune Air, qui sera réactivé durant l'été, lui permettra d'absorber une partie des eaux usées, durant cette courte période d'exploitation du camp. Le champ d'épuration du camp Jeune Air sera refait cet automne, avec un investissement de 200,000\$. M. Mousseau précise que la plomberie de l'auberge a été refaite, des toilettes à faible débit ayant été installées ainsi que des robinets à bouton poussoir, avec l'objectif de réduire le débit d'eau à traiter.

Intervention de M. Joseph Marovitch

M. Joseph Marovitch précise qu'il a pris la relève comme gestionnaire du camp Maromac, qui opère maintenant à l'année et qui vise une clientèle de groupes associatifs et corporatifs. Du 18 au 25 juillet, il sera ouvert au public. Il souhaite la bienvenue à tous les membres de l'association qui aimeraient aller visiter son établissement. Il précise que son établissement fait du recyclage et utilise des produits biodégradables. Le site n'est plus à vendre.

15- Levée de l'assemblée

A 13h05, la levée de l'assemblée est proposée par Jean Blanchard et appuyée par Louise Bouthillier.

Adopté le 14 juin 2009 lors de l'assemblée générale.

Signé :

Paul Brossard,
Président

Louise Bouthillier,
Secrétaire d'assemblée

Documents distribués sur les tables d'accueil:

- Guide de sécurité nautique produit par Transports Canada www.securitenautique.gc.ca
- Communiqué de presse du groupe Agir pour la diable : Cet été, je prends ma rive en main! formation gratuites et ouvertes à tous les riverains de lacs, cours d'eau et milieux humides, portant sur la revégétalisation des bandes riveraines- Entreprise Paysagement Nature- samedi le 7 juin 2008, de 10h à 12h, à Val-des-Lacs (70, chemin du Lac à l'île)
www.agirpouurladiable.org

A L'ANNEXE E, LES MEMBRES POURRONT NOTER LE SUIVI DONNÉ À CERTAINES QUESTIONS AUXQUELLES LES MEMBRES DU CONSEIL N'ÉTAIENT PAS EN MESURE DE RÉPONDRE SUR-LE-CHAMP, CAR NÉCESSITANT DES VÉRIFICATIONS PRÉALABLES.

ANNEXE A**AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE****Dimanche le 25 mai 2008****Auberge le p'tit Bonheur, 1400, chemin du Lac Quenouille, Lac Supérieur.****Heure: 9h00 à 12h00 (midi) Inscription: 8h30****ORDRE DU JOUR RÉVISÉ**

1. Quorum et avis d'assemblée (*Paul Brossard*)
2. Adoption de l'ordre du jour (*Paul Brossard*)
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 20 mai 2007) (*L. Bouthillier/ P.Brossard*)
4. **Évolution du dossier du barrage du Lac Quenouille**- Démarche concertée des trois municipalités auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (*Invités : Madame la mairesse de Val-des-Lacs, Berthe Bélanger, Monsieur le maire de Lac Supérieur, M. Robert Demarbre, un représentant de la ville de Ste-Agathe-des-Monts*)
5. Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2007 (*Yolande Blanchard*)
6. Ratification de l'absence de nomination de comptables ou vérificateurs pour l'année en cours
(*Yolande Blanchard*)
7. Rapport sur l'opération « **Installation des pancartes** » (*Michel Galataud, Guy Charbonneau*)
8. Proposition de **révision des statuts et règlements** de l'Association (*Michel Galataud*)
9. Projet de révision de la **forme juridique** de l'association (*Marc-André Huot*)
10. Proposition pour les **bouées** (*Guy Charbonneau, Yolande Blanchard*)
11. Rapport sur **l'étude portant sur la rive, le littoral et la qualité de l'eau de notre lac** et poursuite des travaux de collecte et d'analyse au cours de l'été 2008(*V. St-Charles, Y. Blanchard*)
12. Suggestions des membres pour l'année 2008-2009 (*Paul Brossard*)
13. Élection des membres au conseil d'administration et nomination d'un président d'élection :

<u>POSTE</u>	<u>MANDAT</u>	<u>EN POSTE</u>	<u>À COMBLER</u>
Président	2007-2009	Paul Brossard	
Vice-Président	2006-2008	Michel Galataud	à combler
Secrétaire	2006-2008.	Louise Bouthillier	à combler
Trésorier	2007-2009	Yolande Blanchard.	
Administrateur	2006-2008	Guy Charbonneau	à combler
Administrateur	2006-2008	Marc-André Huot	à combler
Administrateur	2007-2009	Valéry St-Charles	

14. **Divers : salutations de Mme Lise Paradis, directrice de l'Auberge du P'tit Bonheur et intervention de M. Étienne Mousseau, contracteur mandaté pour les travaux de modernisation des installations septiques de l'auberge et du camp Jeune Air, intervention de M. Joseph Marovitch, propriétaire du camp Maromac.**
15. Levée de l'assemblée

ANNEXE B**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
Téls.: (819) 425-5555 _ (819) 326-0666 Téléc.: (819) 688-6590
adm@mrclarentides.qc.ca _ www.mrclarentides.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

(pour publication immédiate)

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA PROTECTION DES PLANS D'EAU

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 13 mai 2008 – Soucieux d'assurer la protection des plans d'eau constituant indéniablement l'une des belles richesses du territoire, les maires de la MRC des Laurentides ont unanimement décidé, le 8 mai dernier, de régir diverses activités humaines en secteur riverain ayant une incidence sur les apports en phosphore et autres nutriments dans les lacs, les cours d'eau et les milieux humides et qui entraînent une détérioration des plans d'eau, notamment par la prolifération des cyanobactéries.

Ces dispositions portent notamment sur l'interdiction de la coupe de gazon et du déboisement sur une distance de 10 à 15 mètres (selon la pente) du rivage ainsi que sur la revégétalisation des 5 premiers mètres de la rive. À cet égard, le règlement identifie certains végétaux facilitant la revégétalisation. Par ailleurs, les nouvelles installations septiques devront dorénavant être installées à plus de 30 mètres de la ligne des hautes eaux. Ces mesures s'appliqueront à l'ensemble des propriétaires riverains du territoire de la MRC des Laurentides.

La nouvelle réglementation entrera en vigueur suite à son approbation par le gouvernement provincial, soit vers la mi-juillet. Par la suite, les municipalités locales bénéficieront d'un délai maximal de 6 mois pour modifier leur réglementation d'urbanisme en conformité avec ce règlement. Une municipalité pourra à ce moment, si elle le désire, imposer une réglementation plus sévère que celle de la MRC des Laurentides.

En ce qui a trait à la problématique particulière des terrains de golf, leurs propriétaires devront établir un plan de revégétalisation adapté au terrain et approuvé par la MRC des Laurentides qui rencontrera les objectifs de réduction des apports en phosphore et autres nutriments vers les plans d'eau.

Pour plus de détails, le texte du règlement numéro 228-2008 est disponible sur le site web de la MRC au www.mrclarentides.qc.ca

- 30 -

Source : Information :

Marie Claude Paquette Richard Morin

Coordonnatrice aux communications Directeur de la planification du territoire

MRC des Laurentides MRC des Laurentides

819 425-5555 / 819 326-0666 poste 1039 819 425-5555 / 819 326-0666

mcpaquette@mrclarentides.qc.ca Disponible sur le site www.mrclarentides.qc.ca:

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES
RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2008 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES
VISANT À RENFORCER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA
PROTECTION DES RIVES DES LACS, DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX
HUMIDES DANS LE BUT D'AMENUISER LES APPORTS EN PHOSPHORE ET
AUTRES NUTRIMENTS**

ANNEXE C**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2007**

2007			
Association des propriétaires du Lac aux Quenouilles			
REVENUS			
Membres 84	1680.00		
Dons	130.00		
3 Municipalités bouées	542.50		
Revenus d'intérêts	6.64		
Revenus de placement	54.74		
TOTAL	2413.88		2413.88
DÉPENSES			
Droits annuels d'immatriculation	64.00		
Registraire 2 ans	64.00		
Papeterie	17.10		
Photocopies	84.34		
Frais postal	285.14		
Frais de caisse	32.50		
Location de salle	227.00		
Divers	92.80		
TOTAL	866.88		2413.88
4 enseignes	1327.00		
Pose des bouées	150.00		
Cotisation CRE	30.00		
Cotisation CCEPL	40.00		
TOTAL	1547.00		
ACTIFS/ASSETS			
Solde en banque- le 31 décembre 2007- Bank Balance	31 DEC 07	31 DEC 06	Écart
Compte d'opérations/Operating acct.	1297.19	1286.54	10.65
Épargne stable-Saving acct.	2.93	2.93	0.00
Épargne à terme- Term saving acct.	2120.27	2065.53	54.74
TOTAL	3420.39	3355.00	65.39

ANNEXE D**Proposition de modification des règlements soumise aux membres de l'Association des Propriétaires du Lac Quenouille lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 mai 2008.**

Attendu que :

- Lors de l'assemblée générale du 20 mai 2007, une proposition adoptée recommandait une modification des statuts et règlements de l'association afin d'augmenter l'efficacité du conseil d'administration et de favoriser une plus grande mobilité à l'intérieur des fonctions;
- Qu'il est souhaitable qu'un roulement se fasse au conseil d'administration de manière à encourager les membres à se porter candidat tout en assurant une certaine continuité dans la durée des mandats;

Il est proposé par Michel Galataud appuyé par Louise Bouthillier que :

Le règlement Numéro 2002-2 soit modifié comme suit :

Article 15 : Nombre- Fin du paragraphe : remplacer période maximale de deux(2) ans par trois(3) ans.

Article 16 : Cens d'éligibilité : modification cosmétique pour plus de clarté et en meilleur français; se lira comme suit : Tout membre régulier en règle est éligible comme membre du conseil d'administration et ne peut remplir de telles fonctions que sous réserve qu'un seul membre régulier par propriété ou par droit d'accès puisse agir à ce titre pendant quelque période donnée et que le président sortant puisse agir comme membre du Conseil d'Administration qu'il soit ou non-membre régulier en règle.

Article 17 : Durée des fonctions : modifier la deuxième phrase : « il demeure en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle trois(3) ans après ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé ou élu, à moins que, dans l'intervalle, il se soit retiré ou soit démis de ses fonctions en conformité des dispositions du présent règlement.

Article 18 : Élection : modification du paragraphe entier comme suit : « Les membres du Conseil d'Administration sont élus à scrutin secret à l'échéance d'un mandat de trois(3) ans par les membres réguliers votants en règle au cours de l'assemblée générale annuelle. Tout membre sortant de charge est rééligible s'il possède les qualifications requises. Le mode d'élection est le suivant : lors de l'assemblée générale annuelle (la première année de l'instauration du règlement), les sept (7) administrateurs sont élus pour trois ans. Chaque année, tout poste vacant est comblé pour le solde du terme, soit lors de l'assemblée générale annuelle, soit par le conseil d'administration conformément au paragraphe suivant (...).

Article 28 : Désignation : Les officiers de l'Association sont le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Leur mode d'élection est le suivant : suite à l'assemblée générale lors de laquelle ils ont été élus, les administrateurs se réunissent et élisent les officiers de l'association tels que nommés plus haut. Comme l'article 18 le spécifie, les officiers sont élus

pour un mandat de trois (3) ans au terme duquel de nouvelles élections se tiendront lors de l'assemblée générale.

De manière à encourager le renouvellement des officiers élus, au terme du mandat de trois (3) ans, le président devra céder son poste pour le prochain terme et (re)devenir simple administrateur et sera remplacé par un des administrateurs (ré)élus,

Article 29 : Élection : supprimer puisque inclus dans article 28.

Article 36 : Vacances : remplacer officier par administrateur

ANNEXE ESUIVI À COURT TERME SUR LES POINTS DE QUESTIONNEMENT
SOULEVÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 25 MAI 2008RÉSOLUTION QUI NE FERA PAS L'OBJET DE SUIVI APRÈS VÉRIFICATION**Proposition 2008-2009-2**

Sur proposition de Marc-André Huot appuyée par M. Gareau et adoptée à l'unanimité, il est résolu de modifier, s'il y a lieu, la forme juridique de l'association afin qu'elle devienne un organisme sans but lucratif incorporé, engageant ainsi une dépense initiale d'environ 150\$, les autres dépenses de déclaration annuelle tout comme les statuts et règlements de l'association demeurant inchangés.

Concernant l'incorporation de l'Association comme compagnie à but non lucratif, une vérification auprès du Registraire des entreprises du Québec a été faite par **Marc-André Huot** et c'est effectivement déjà sous cette forme que l'Association est constituée. Le commentaire de **Lorraine Meunier**, membre et nouvelle administratrice était donc tout à fait pertinent et bien reçu. Le conseil s'en excuse et aurait dû être plus diligent dans sa vérification préalable.

BARRAGE DE CASTORS

Benoît Huet qui a demandé au maire **Demarbre** d'enlever le barrage de castors sur un affluent du lac semble avoir soulevé un bon point pour le bénéfice de tous. Voici ce que disait le **biologiste Richard Carignan** lors du Forum sur les lacs en 2006:

« Qu'est-ce que fait le castor dans les bassins versants? Évidemment, il envoie la végétation terrestre. Cette végétation terrestre se décompose, libère entre autres énormément d'azote et de phosphore. Ça s'écoule vers les lacs. Par exemple, certains étangs de castors libèrent à peu près l'équivalent de 300 chalets en azote et en phosphore »

TAUX DE PHOSPHORE PROBLÉMATIQUE

Brad Liberty a demandé c'est combien un taux de phosphore problématique. Voici la réponse du **biologiste Richard Carignan** dans le document du Forum sur les lacs 2006:

« On voit apparaître des problèmes dans les lacs vers 6 microgrammes par litre. Ces problèmes-là s'intensifient vers 8-9-10 microgrammes par litre et deviennent très sérieux en haut de 15-20 microgrammes par litre dans les lacs.

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a un critère de qualité dont il se sert pour gérer les environnements aquatiques: 10 microgrammes de phosphore par litre »

M. Carignan émet des réserves face à ce seuil et croit que les problèmes apparaissent bien avant 10.

SUIVI DES INSPECTIONS DEMANDÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Suite aux demandes d'inspection d'installations commerciales pouvant être demandées par l'Association au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs et le suivi qui leur est donné, voici un extrait intéressant dans le livre résumant le Forum sur les lacs de 2006:

« ... beaucoup de municipalités et de MRC n'ont seulement qu'un inspecteur qui va procéder aux vérifications...

Il reste quand même que le ministère intervient dans l'ensemble des cas pour lesquels il reçoit des plaintes. À titre d'exemple, le ministère a reçu près de 4,600 plaintes au cours de la dernière année. Sur chacune de ces plaintes, il y a eu investigation et dans 95% des cas, les personnes qui ont porté plainte ont eu une réponse du ministère par rapport à l'action qu'il avait prise. »